

## SERVICES JURIDIQUES

«Je ne suis pas satisfait des services de mon avocat. Puis-je en changer en cours de procédure ?»



Il est possible de changer d'avocat à tout moment de la procédure, mais attention, il faut veiller à ce que cela reste le bon moment !

Dès qu'un avocat est révoqué, il doit remettre à son ancien client toutes les pièces qui lui ont été confiées et les diligences qu'il a pu accomplir.

Même révoqué, l'avocat peut demander le paiement d'honoraires pour les diligences qu'il a effectivement accomplies.

Il est parfois possible de se défendre seul en justice, selon des cas déterminés par la loi.